

Nombre de présents : 51
absent : 1
excusés : 11 (dont 10 procurations)

Point 1 : Rapport sur les orientations budgétaires pour 2017

Présents :

Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, WAEHREN Guy, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BETTINGER Jean-Marc, BEYER André, BOUCHE Marc, BRAESCH Elisabeth, DENZER-FIGUE Laurent, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HEMEDINGER Yves, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, JAEGY Matthieu, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LIHRMANN Monique, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUÉPÉE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, SISSLER Jean-Paul, SPINHIRNY Lucette, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, UHLRICH-MALLET Odile, VALENTIN Victorine, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusés :

M. Christian REBERT, représenté par Mme Elisabeth BRAESCH.

Absent :

M. Frédéric HILBERT.

Ont donné procuration :

M. Bernard GERBER, donne procuration à M. Bernard DIRNINGER ;
M. Tristan DENECHAUD, donne procuration à Mme Brigitte KLINKERT ;
Mme Nejla BRANDALISE, donne procuration à M. Christian KLINGER ;
Mme Claudine GANTER, donne procuration à M. Yves HEMEDINGER ;
M. Jacques MULLER, donne procuration à M. André BEYER ;
Mme Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à M. Christian MEISTERMANN ;
Mme Geneviève SUTTER, donne procuration à M. Christian DIETSCH ;
M. Marie-Joseph HELMLINGER, donne procuration à M. Bernard SACQUÉPÉE ;
M. Cédric CLOR, donne procuration à M. Laurent DENZER-FIGUE ;
Mme Manurêva PELLETIER, donne procuration à Mme Catherine HUTSCHKA.

Etaient également présents :

Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST de la Ville de Colmar, François CHATAIN, Directeur Général de la CdE, Emmanuel PIERNOT, Directeur, Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Franck JOST, Magali RONDEPIERRE, Peggy KILLIAN, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Christophe REISS, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

LE CONSEIL PREND ACTE

Secrétaire de séance : M. Laurent DENZER-FIGUE
Transmission à la Préfecture : 20 décembre 2016



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 décembre 2016

Introduction

Dans une collectivité territoriale, le débat d'orientations budgétaires, au-delà de son caractère obligatoire, doit permettre à l'ensemble des élus d'échanger autour des grands enjeux. Il en est de même pour leurs Etablissements Publics.

Le budget est, en effet, la traduction principale des actions qui sont menées, et retrace de ce fait à la fois le fonctionnement des services publics locaux au bénéfice de la population, et les orientations prises en matière de nouveaux projets ou de nouvelles politiques.

Le budget n'est pas une finalité en soi, c'est l'outil financier permettant la mise en œuvre des actions voulues.

Colmar Agglomération, en accueillant au 1^{er} janvier 2016, 7 communes supplémentaires, tout en restant sur la base des compétences mises en place à ce jour, a atteint un périmètre intercommunal qui correspond au bassin de vie des habitants de Colmar et de sa proche région. Ce nouveau périmètre lui permet d'atteindre sa maturité spatiale, tout en restant dans un périmètre logique de solidarité intercommunale. De même, il doit permettre un service public local plus performant, et à chaque commune d'y trouver son intérêt sans que cela soit au détriment des autres.

De plus, comme le souligne d'ailleurs la Chambre régionale des Comptes dans son dernier rapport sur la gestion de Colmar Agglomération, le soin apporté par l'intercommunalité à délimiter chacun de ses champs d'intervention conduit à ce que les compétences affichées soient exercées de manière circonscrite et transparente.

En matière de transfert de compétences, Colmar Agglomération s'apprête à renforcer et développer sa compétence économique en 2017 afin de se conformer à la loi NOTRe. Les actions de développement économique et les zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire seront ainsi transférées dans leur globalité, et non plus seulement selon le critère d'intérêt communautaire mais d'une façon tacite. Ce transfert sera bien entendu pris en compte dans le calcul de l'attribution de compensation 2017 des communes concernées.

Une fois évoqué ce contexte particulier de cette année 2016 et du début d'année 2017, le rapport d'orientations budgétaires s'articule autour des éléments suivants :

1. Le contexte économique et financier
2. Les impacts de la politique gouvernementale en direction des collectivités territoriales
3. La situation financière de Colmar Agglomération fin 2016
4. Les perspectives pour 2017
5. Les orientations budgétaires.

1. Le contexte économique et financier

Le contexte économique et financier continue d'être extrêmement incertain, pour ne pas dire négatif, tant au niveau international que national.

1.1. Au niveau international

La situation géopolitique notamment au Proche Orient, reste toujours aussi incertaine, malgré l'offensive de la coalition internationale menée en Syrie contre l'Etat Islamique. Cette instabilité a eu des répercussions très graves en Europe avec les attentats perpétrés dans différents pays d'Europe occidentale de premier plan comme la France, l'Allemagne ou la Belgique.

L'élection de Donald TRUMP aux Etats Unis avec l'hégémonie des Républicains sur les deux chambres du Congrès américain risque de transformer radicalement les relations internationales, non seulement au niveau économique ou diplomatique, mais aussi pour la question de l'environnement si les Etats-Unis décidaient de revenir sur les accords de Paris qu'ils ont pourtant ratifiés cette année.

Face à ces bouleversements, l'Union Européenne devra montrer un front uni pour répondre à ces défis qui l'attendent, auxquels s'ajoute la gestion délicate du « BREXIT ».

Au niveau économique, la croissance globale ne s'accélère pas comme on l'attendait. Cela notamment en raison de la situation des pays comme la Chine ou le Brésil qui étaient jusqu'à maintenant les principaux moteurs de la croissance mondiale et qui s'essouffent aujourd'hui. Ils se recentrent davantage sur leur consommation intérieure en portant leur effort vers le développement de leur secteur tertiaire au détriment de leur industrie. On assiste à un changement d'équilibre dans la production mondiale avec la forte progression des pays de l'Asie du Sud-Est et de l'Inde.

Les pays occidentaux tardent à connaître leur second souffle, avec une consommation intérieure qui ne décolle pas et un taux de chômage qui reste élevé. Compte tenu de ces indicateurs négatifs la Banque Centrale Européenne comme la FED ont continué de mener en 2016 une politique de taux faibles, facilitant le refinancement des banques, et donc le financement des investisseurs. Et il apparaît comme certain que cette politique va continuer en 2017 malgré la progression « technique » de l'inflation attendue, notamment en raison de la hausse du cours du pétrole.

1.2. Au niveau national

Les perspectives de croissance du PIB sont de l'ordre de 1 % (comparables à 2016), alors même que le PLF 2017 affiche une hausse potentielle de 1,5 %. Il est à prévoir un premier

semestre d'hésitation économique compte tenu des échéances électorales de 2017. Cela signifie que la reprise économique modérée entrevue en 2016 ne devrait pas s'accélérer en 2017, tout au moins sur les 6 premiers mois.

Le PLF 2017 constitue un budget de transition, dans l'attente des réformes en matière de financement des collectivités territoriales n'ont pas été mises en œuvre. De ce fait, le PLF 2017 ressemble beaucoup au PLF 2016 hormis les quelques « gestes pré-électorales » accordés aux contribuables ainsi qu'aux collectivités territoriales.

La réduction massive des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, qui a un effet négatif avéré sur l'investissement public, continuera en 2017. Et il apparaît déjà que le bloc communal sera une nouvelle fois le plus pénalisé. Les collectivités, souvent décriées comme de mauvais élèves, ont pourtant démontré sur ces dernières années leur capacité à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement (+1,2 % en 2015 et + 1,1 % en 2016), tout en réussissant en 2016 la performance d'investir davantage avec une prévision de hausse des dépenses d'investissement de 1,3 %. Mais elles l'ont fait au détriment de leur épargne brute qui devrait baisser de - 2,6 % en 2016. Or l'épargne brute constitue la capacité d'investissement de demain.

2. Les impacts de la politique gouvernementale en direction des collectivités territoriales

2.1. Contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics

Au printemps 2014, le gouvernement a présenté un plan d'économie de 50 Mds d'euros portant sur la période 2014-2017, visant à réduire le déficit public national et financer le pacte de responsabilité.

La contribution des collectivités locales prévue par ce plan est de 11 milliards d'euros. Pour 2017, il était initialement prévu un prélèvement supplémentaire de 3,3 Mds d'euros sur la DGF qui sera finalement ramené à 2,3 Mds d'euros, soit 1,33 % des recettes de fonctionnement 2015 des collectivités.

Baisse des concours de l'Etat aux collectivités locales	2014	2015	2016	2017
montant cumulé 2014-2017	-1,5 Md€	-3,667 Md€	-7,667 Md€	-10,00 Md€
variation annuelle	-1,5 Md€	-2,167 Md€	- 4,000 Md€	-2,333 Md€

En ce qui concerne les intercommunalités, et particulièrement les communautés d'agglomération, elles ont non seulement subi les effets du plan de redressement des finances publiques, mais elles ont dû supporter en outre les effets de la réforme de la carte intercommunale sur le calcul de la DGF. Et Colmar Agglomération a été particulièrement touchée avec un recul de - 24,21 % de sa dotation d'intercommunalité en 2016, malgré une progression de son CIF et l'intégration de 7 nouvelles communes. Il faut pourtant noter qu'un contentieux est en instruction au Tribunal Administratif de Strasbourg à ce titre. S'étant aperçu de son erreur, l'Etat a prévu une revalorisation du montant unitaire de la dotation d'intercommunalité des communautés d'agglomération dans le PLF 2017.

2.2. Conséquences pour Colmar Agglomération en 2017

Les concours alloués par l'Etat à Colmar Agglomération au titre de la DGF, subiront une nouvelle diminution en 2017. Un montant de 2,1 M€ sera prélevé sur le montant de la DGF 2017 de Colmar Agglomération au titre de la contribution au redressement des finances publiques, il était de 1,466 M€ en 2016. La DGF 2017 sera ainsi inférieure de 15,5 % par rapport à 2016.

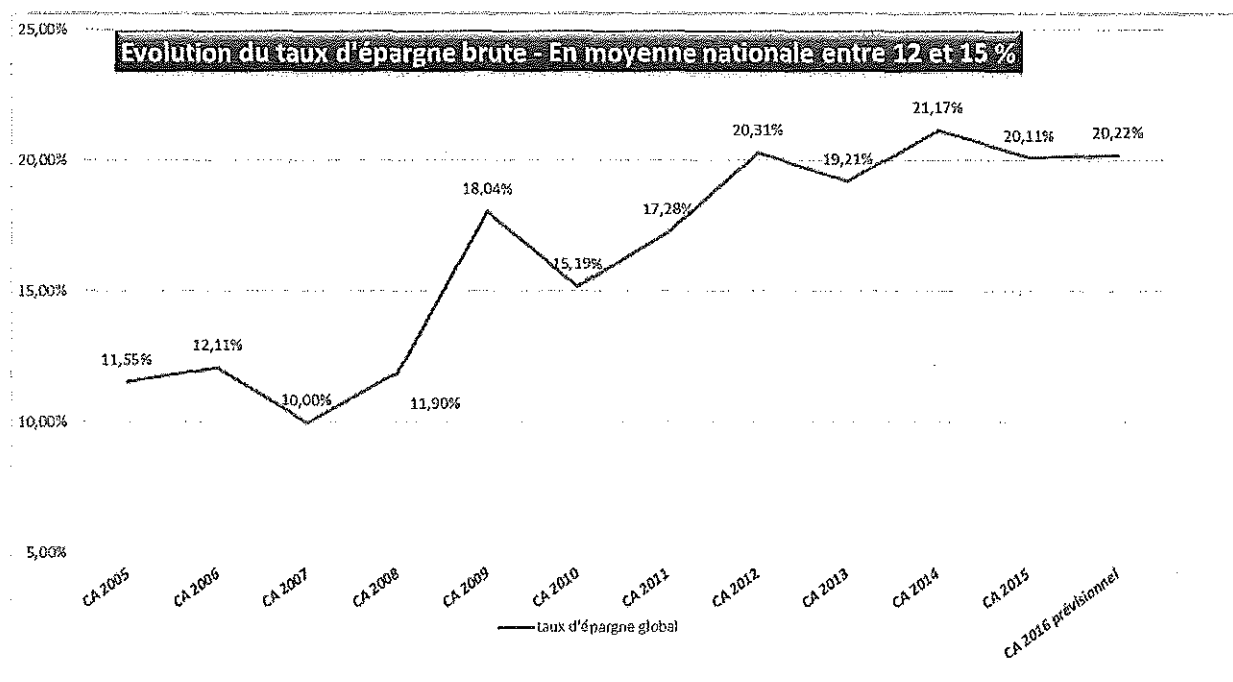
Compte tenu de la revalorisation du montant unitaire de la dotation d'intercommunalité annoncée de + 5,9 %, on peut espérer une diminution de la DGF ramenée à - 380 K€ au lieu de - 640 K€.

En ce qui concerne le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), le prélèvement auprès de Colmar Agglomération et de ses communes membres de 447 542 € en 2016, dont 155 111 € pour Colmar Agglomération seule, ne devrait pas évoluer compte tenu d'un gel des crédits du FPIC prévu par le PLF 2017

3. La situation financière de Colmar Agglomération fin 2016

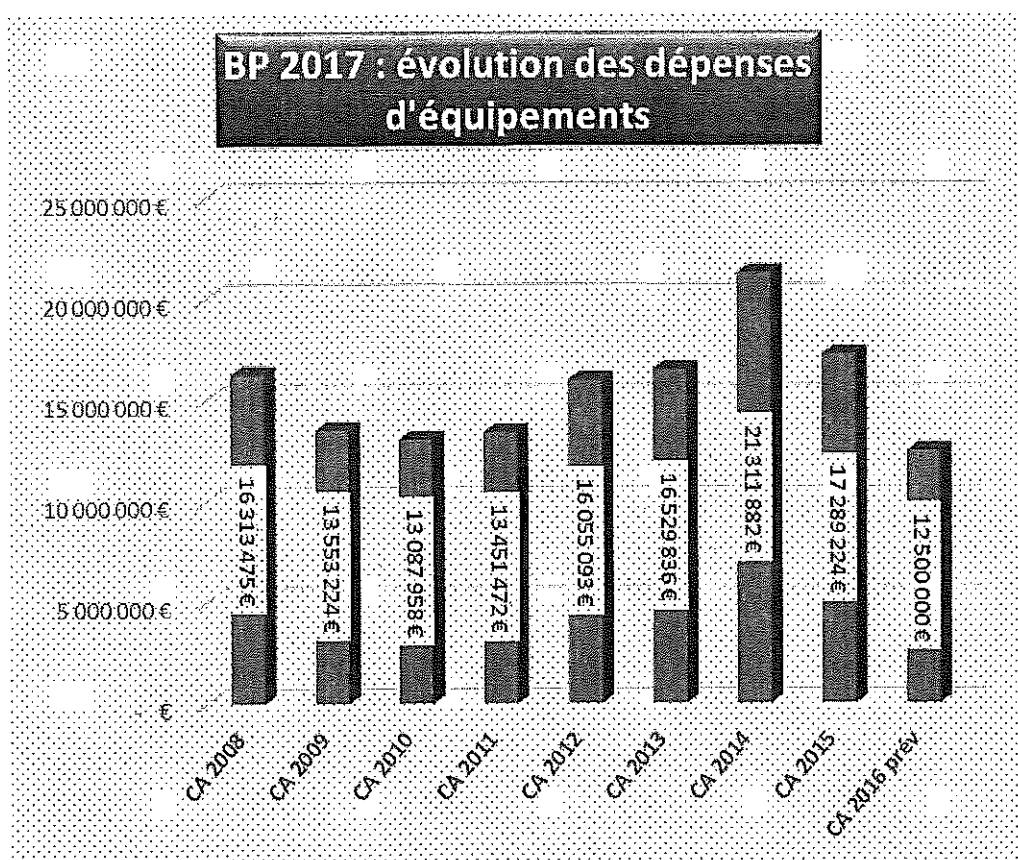
Avant d'aborder les perspectives financières pour 2017, il est intéressant de procéder à un examen rétrospectif sur la base des comptes administratifs et de l'évolution des principaux agrégats financiers. Cet examen permet de mettre en exergue la bonne santé financière de Colmar Agglomération malgré la réduction drastique des concours de l'Etat que nous venons d'évoquer.

Au niveau du fonctionnement, Colmar Agglomération devrait parvenir à maintenir un bon niveau d'épargne brute à hauteur de près de 17 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2016 (CA estimatif) comparable à 2015, et ce, malgré la mise en œuvre du plan de réduction drastique des dotations versées par l'Etat depuis 2014 et le ralentissement de l'activité économique.



En 2016, Colmar Agglomération aura réalisé environ 12,5 millions d'€ de dépenses d'équipement tous budgets confondus, un chiffre inférieur aux exercices précédents compte tenu du démarrage en fin d'année des travaux de rénovation du bâtiment administratif pour 1,8 M€, ou du report de certains programmes d'investissement 2016 (acquisitions foncières économiques pour 1 M€, le renouvellement et l'extension des réseaux d'eau et d'assainissement pour 3 M€, la construction de la nouvelle déchetterie Europe pour 3,2M€). A noter que plus de 90% des investissements de Colmar Agglomération ont été réalisés à partir des ressources propres.

Annualité des dépenses d'équipement :



4. Les perspectives d'évolution des principaux agrégats financiers

Selon le rapport de l'Observatoire des Finances locales 2016, les éléments suivants sont relevés en matière de pression fiscale et de dépenses d'investissement du bloc communal :

- en 2015, les dépenses d'investissement du bloc communal ont baissé à nouveau en 2015 de 9,6 %, comme en 2014, passant de 32,3 Mds d'euros à 29,7 Mds d'euros, soit 3,1 Mds d'euros de dépenses d'investissement en moins.
- le taux d'épargne brut (épargne brute rapportée aux dépenses réelles de fonctionnement) est remonté à 18 % en 2015 après avoir été de 15 % en 2014.
- les produits fiscaux ont augmenté de 4,6 % en 2015, la TEOM a progressé de 3 % (dont un effet taux de + 0,8%), ceux de la CFE de 3,7 % (dont un effet taux de + 0,7%) et ceux de la CVAE de 4,5 %.

Pour 2016, l'Observatoire des Finances locales s'attend à des ressources moins dynamiques en raison de la nouvelle baisse des dotations et d'une moindre progression des bases fiscales. Cependant une reprise de l'investissement est attendue. Les dépenses de fonctionnement subiront la pression de l'effet du dégel du point d'indice de rémunération des agents de la fonction publique et de la mise en œuvre du protocole PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations).

4.1. Evolution prévisible des recettes

Dans une situation économique générale toujours hésitante la région Grand Est n'échappe pas à la règle.

Ainsi, l'indicateur du climat des affaires, relevé dans la dernière enquête mensuelle (octobre 2016) de la Banque de France en Région Grand Est, reste au même niveau (légèrement en-dessous de l'indice 100) qu'au début de l'année, que ce soit pour les services marchands ou pour le secteur industriel, avec cependant des perspectives orientées à la hausse pour la fin de l'année.

Par ailleurs, l'évolution positive des bases de CFE pour Colmar Agglomération en 2016 témoigne d'une reprise économique, puisque les variations réelles de bases d'imposition constituées par les m² de locaux des entreprises sont passées de + 0,69 % en 2015 à + 2,42 % en 2016. Il faut relativiser cette évolution positive par le fait que le groupe LIEBHERR représente à lui seul 40 % de cette progression.

D'ailleurs les chefs d'entreprises de notre région restent très prudents au niveau de l'évolution de leurs prévisions de chiffre d'affaires pour l'année 2017.

En 2016, la fermeture de MALHE-PISTONS à INGERSHEIM a fortement dégradé le niveau de recettes fiscales économique de Colmar Agglomération, qui a été en partie compensé par la bonne évolution des produits de la CFE. Cette dégradation est une double peine, puisque Colmar Agglomération a compensé la perte de ressources vis-à-vis de la commune d'Ingersheim, comme elle l'a fait précédemment pour Wintzenheim et Turckheim.

La prévision 2017 des recettes fiscales sur les entreprises est donc fondée sur une base variant peu, et avec un coefficient d'actualisation qui sera de + 0,4 %. Le produit global devrait être légèrement à la hausse. Il est à noter que les bases de cotisation minimum représentent 11 % du total.

S'agissant des ménages, les données socio-économiques ne traduisent toujours pas de reprise pérenne, même s'il y a une embellie au cours des 6 premiers mois de l'année. Selon les derniers chiffres connus (deuxième trimestre 2016), le taux de chômage s'établit à 9,8% pour le Grand Est (- 0,5 point sur un an) et à 9,6% pour le Haut-Rhin (-0,4 point sur un an). Les derniers chiffres au niveau national démontrent une nouvelle hausse du taux de chômage de + 0,1 point pour le 3^{ème} trimestre 2016. Le périmètre colmarien démontre une meilleure situation que celle des autres territoires alsaciens.

Le marché de l'immobilier connaît une croissance en 2016 au niveau national après une période de stagnation, notamment grâce à des taux d'intérêts qui ont atteint des records de niveaux bas cette année. Cette reprise tarde à venir dans la région Grand Est notamment au niveau de la construction neuve : en effet, les chiffres de l'évolution des surfaces de plancher au mois de septembre sont au même niveau que ceux constatés fin 2015.

Les bases brutes de Taxe d'Habitation connaissent en 2016 une croissance globale de 1,7 % représentée par 330 nouveaux locaux d'habitation intégrés dans les bases 2016 de Colmar Agglomération (hors périmètre cc Pays du Ried Brun).

Il est proposé d'instaurer en 2017 une taxe sur le foncier bâti afin de compenser la baisse de la TEOM, conformément aux engagements pris de réduire cette taxe une fois les investissements lourds de modernisation des équipements relatifs à la gestion des déchets financés. Ce transfert de fiscalité sera ainsi sans effet sur la fiscalité des ménages.

Au total, les recettes de fonctionnement devraient globalement augmenter d'environ 1,5 à 2 % compte tenu de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement compensée par la hausse des recettes de fiscalité.

Il reste pourtant encore à se déterminer sur le taux d'augmentation des fiscalités locales (CFE et autres).

4.2 Evolution prévisible des dépenses

COLMAR Agglomération poursuit ses efforts de maîtrise et d'optimisation des dépenses de fonctionnement de manière à maintenir un bon niveau d'autofinancement.

Les dépenses de fonctionnement devraient subir une hausse très modérée inférieure à 1 %, à périmètre égal en 2017 (c'est-à-dire en ajoutant au BP 2016 les chiffres de la DM n° 1 relative à l'intégration des communes de l'ex-Communauté de communes du Pays du Ried Brun). Les principaux paramètres d'évolution des dépenses de fonctionnement sont :

- Le renforcement de la compétence économique en application de la Loi NOTRe avec le transfert des zones d'activités économiques, de l'aérodrome de Colmar-Houssen et du Port Rhénan dont l'évaluation financière est en cours
- la hausse de 1,2 % du point d'indice de rémunération des agents de la fonction publique (+ 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 intégré au BS 2016 et + 0,6 % au 1^{er} février 2017)

- la création de postes au sein de la direction de l'attractivité économique, de la mobilité et de l'aménagement afin d'accompagner le renforcement de la compétence de développement économique fixé par la loi NOTRE
- la poursuite de la mise en œuvre du schéma de mutualisation au travers de mises à disposition de personnel contre refacturation.

4.3 Perspectives pour l'investissement

Face aux incertitudes de la situation économique actuelle, Colmar Agglomération met « l'entreprise » au cœur de son action en renforçant sa compétence économie. Visant à créer sur le territoire de l'agglomération l'environnement le plus favorable à l'installation, au maintien et au développement des entreprises, elle amplifie ses relations avec les acteurs économiques de l'agglomération au travers de rencontres régulières, maintient une pression fiscale limitée sur les entreprises, et renforce ses outils de soutien à l'économie locale :

- par une politique foncière qui rend possible la commercialisation de près de 9 hectares de terrains prêts à accueillir des entreprises.
- par la mise en œuvre d'une aide à l'investissement matériel dans les entreprises. Additionnée aux dispositifs de soutien de la Région Alsace, elle permet d'en accroître l'effet incitatif pour les entreprises de l'agglomération sans ajouter de démarches administratives supplémentaires pour les dirigeants, et en limitant les coûts de fonctionnement de sa mise en œuvre par l'agglomération. Elle a été complétée, en 2016, par de nouveaux outils permettant d'élargir le champ des entreprises soutenues.

Les orientations budgétaires pour 2017

Colmar Agglomération poursuivra en 2017 ses efforts en matière d'investissement dans la continuité des années précédentes, tout en poursuivant sa politique de modération fiscale en matière d'impôts sur les ménages et les activités économiques.

4.2. Les investissements

Dans un contexte économique morose, COLMAR AGGLOMERATION souhaite maintenir un niveau d'investissement élevé dans le prolongement des programmes réalisés depuis 2014. Le programme d'investissements de 2017 pourrait s'établir à environ 20 millions d'euros, comprenant notamment les opérations suivantes, entre autres :

- 1 million d'euros pour le développement de l'activité économique avec notamment les aides accordées aux entreprises et l'acquisition de terrains sur les zones d'activités
- 0,5 million d'euros pour l'extension de la base nautique au titre des acquisitions foncières
- 1,5 million d'euros de fonds de concours à destination des communes membres de COLMAR AGGLOMERATION dans le cadre de l'aide aux projets communaux au titre du nouveau programme 2017-2019 de 5 M€
- 375 000 euros de subventions versées au titre des investissements du Biopôle
- 2,7 millions d'euros pour le réseau de transports, avec notamment le programme de renouvellement des bus et la mise aux normes réglementaires des arrêts de bus dans le cadre du Schéma Directeur d'Accessibilité,
- 7,8 millions d'euros pour les programmes de travaux sur les réseaux d'eaux pluviales, d'eau potable et d'assainissement,
- 4,2 millions d'euros pour les programmes d'investissement relatifs à la gestion des déchets, dont notamment la première tranche de travaux de la nouvelle déchetterie Europe, la poursuite du programme d'enfouissement des bacs de collecte et la modernisation de la déchetterie de Muntzenheim

4.3. Financements

Au fil du temps les efforts de gestion de COLMAR AGGLOMERATION se sont traduits par un maintien de sa capacité d'autofinancement avec un taux d'épargne brute de l'ordre de 20 % en 2015 contre 21 % en 2014, malgré une baisse des dotations de l'Etat de 0,8 M€.

En 2016, l'effet conjugué de la perte de recettes de fonctionnement liée notamment à la DGF et au maintien de recettes fiscales dynamiques devrait se traduire par un niveau stable de l'épargne.

Les réserves financières constituées les années passées permettent de surcroît à COLMAR AGGLOMERATION d'envisager sereinement l'avenir. Le report à nouveau qui sera constaté à

la fin de l'exercice 2016 permettra de continuer à financer une part très importante du programme d'investissements avec les fonds propres.

En 2017, le recours aux financements externes (emprunts) devrait donc rester faible et sera principalement affecté aux travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

4.4. Politique fiscale

COLMAR AGGLOMERATION souhaite soutenir l'activité économique tout en maintenant une pression fiscale modérée.

Il est ainsi proposé :

- une évolution du taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) d'au maximum de + 2 %, compte tenu de la mise en place d'une taxe sur le Foncier Bâti
- une taxe d'habitation (TH) et une taxe foncière non bâtie (TFNB) maintenues à leurs taux depuis 2011, à savoir TH : 8,27 % et TFNB : 2,21 %
- un taux inférieur à 1 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- la baisse du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères actuellement de 7,95 %, au regard de la mise en place d'un taux de TFB, ramené à 7,30 %
- une hausse modérée du prix global de l'eau et une légère hausse de la part variable de la redevance d'assainissement, compte tenu du programme de travaux important à réaliser sur 2017
- le maintien du taux du versement transport à 0,65 %.

Cette volonté affichée de modération fiscale et tarifaire de Colmar Agglomération pour 2017 s'inscrit dans la volonté politique des années précédentes. Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20161220-DCC01151216-DE

Conclusion :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2016

Publication : 20/12/2016

A périmètre constant, les orientations budgétaires 2017 s'articulent autour de quatre axes :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement au plus près du niveau de l'inflation prévue,
- préserver un bon niveau d'épargne et par conséquent de l'autofinancement,
- une pression fiscale modérée, tant sur les entreprises que sur les ménages,
- le maintien d'un rythme d'investissements soutenu avec un programme de plus de 20 M€.

ADOPTÉ



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 DEC. 2016

Directeur Général des Services